

LES AVANCÉES DU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES ÉLÈVES, DES APPRENTIS ET DES ÉTUDIANTS

C. Burel, DEPP et C. Burricand, SIES

CNIS COMMISSION SERPU – 21 MARS 2023

Sommaire

- I. Petit retour historique sur l'INE
- II. Qui est immatriculé en 2023 ?
- III. Quelles en sont les utilisations ?
- IV. Les prochaines étapes

De quoi parle t-on ?

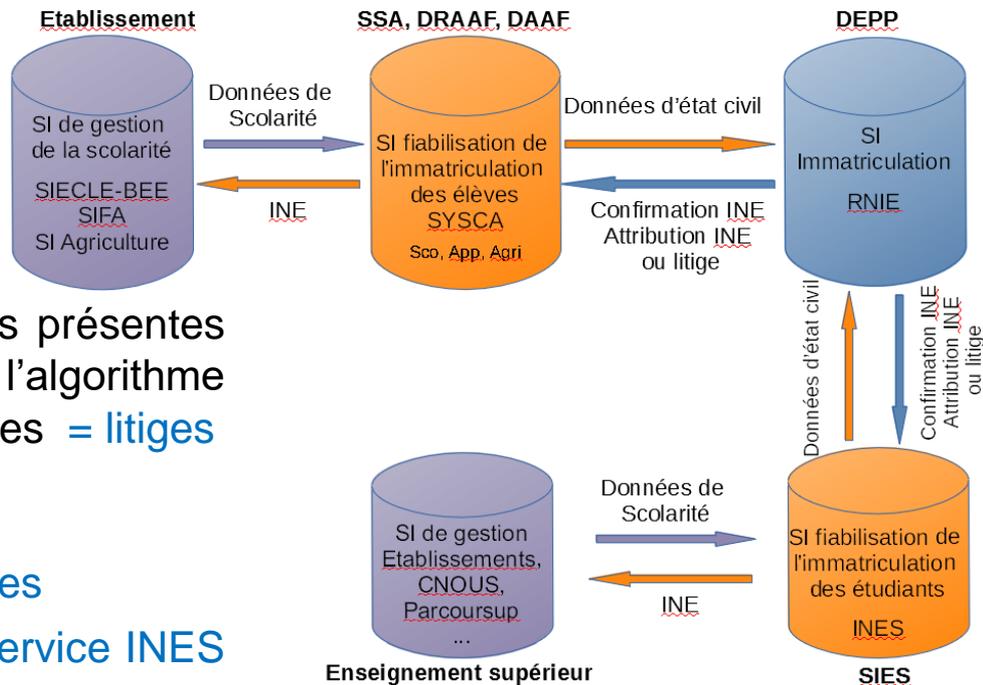
- Mise en place **d'un Identifiant unique et national** attaché à l'élève, l'étudiant, l'apprenti quel que soit son parcours jusqu'à la fin de sa scolarité
- Identifiant **non signifiant** (mais donnée à caractère personnel) interne au système éducatif...
- ...qui permet de **faciliter la gestion** du système éducatif et d'étudier les **trajectoires scolaires et l'insertion professionnelle**

Petit retour historique sur l'INE

- Le fondement juridique : déclaration CNIL puis arrêté initial du 16 février 2012 crée le traitement RNIE
 - Outil central pour assurer l'immatriculation
 - Sécurisé (accès restreint à quelques agents DEPP)
 - Données dans le RNIE : INE + quelques données - d'état civil notamment - strictement nécessaires au contrôle de l'unicité de l'identifiant.
 - Informations détruites 10 ans après la sortie définitive de l'élève du système éducatif
 - Appariement automatique selon nom/prénom/sexe/date et lieu de naissance pour vérifier ou attribuer un INE, reprise manuelle

Petit retour historique sur l'INE

- Création effective du RNIE en 2015 avec la construction spécifique de SI à l'interface des SI de gestion et le RNIE
- Lorsque les données d'un élève et celles présentes dans le RNIE sont considérées par l'algorithme comme ressemblantes, mais pas identiques = litiges
- Traitements manuels des litiges :
 - Les services statistiques des académies
 - Mais aussi les DRAAF, le CNED, le service INES du SIES ...



Petit retour historique sur l'INE

- Modification en 2016 puis en octobre 2022 de l'arrêté du 16 février 2012, avec en particulier
 - Des finalités élargies, pour
 - assurer le contrôle de l'obligation d'instruction
 - faciliter la mise en œuvre des politiques sociales à destination des élèves, étudiants et apprentis
 - faciliter les démarches administratives liées à la qualité d'élève, d'étudiant et d'apprenti.
 - Allongement de la durée de conservation
- Séparation explicite entre la fonction d'immatriculation et les utilisations de l'INE portées par les acteurs concernés (RGPD)

Petit retour historique sur l'INE

La mise en service d'INES dans le supérieur

- Application **INES** (*identifiant national dans l'enseignement supérieur*) :
ouverture en production **nov. 2020**
- Objectif : **Fiabiliser l'immatriculation** nationale des étudiants dans les SI de
gestion de l'enseignement supérieur
 - Assurer l'interface entre les SI de gestion de l'ens. supérieur et le RNIE
 - Résoudre les litiges et anomalies
- Montée progressive de l'utilisation d'INES
 - Immatriculation du flux et conservation des formats d'INE anciens pour le
stock d'étudiants
 - Parcoursup janv. 2021, CNOUS janv. 2022
 - 470 étblts utilisateurs actifs fin 2022

Qui est immatriculé en 2023 ?

- Tous les **élèves des établissements scolaires** sous tutelle du ministère chargé de **l'éducation nationale** (publics et privés sous contrat) depuis **rentrée 2017** (avec historique de 10 années scolaires)
- Tous les **apprentis** depuis **rentrée 2018** (4 années scolaires)
- Tous les élèves des établissements **agricoles** depuis **rentrée 2019** (4 années scolaires)
- Tous les élèves de **Wallis & Futuna et d'Andorre** et ceux des 12 lycées maritimes depuis **rentrée 2019**

Qui est immatriculé en 2023 ?

- Depuis 2022, tous les enfants soumis à l'obligation scolaire (3-16 ans), scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors contrat ou instruits en famille.
- La réflexion sur les champs non encore (ou partiellement) couverts se poursuit :
 - Le CNED : couverture partielle actuellement
 - Les élèves des établissements français à l'étranger (AEFE, MLF)
 - Les élèves dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Qui est immatriculé en 2023 ?

- Depuis 2020, les étudiants des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle d'un ministère ou privé, *en formation initiale ou continue*
- 94% des étudiants
 - manque principalement le champ formations sociales (*et encore une partie du paramédical*)
 - Des échanges avec la DREES vont démarrer à ce sujet
 - Manque des petits établissements privés
 - Manque des étudiants inscrits dans des formations < 1 an

Quelles en sont les utilisations à la DEPP ?

multiples, plusieurs exemples :

- La création de l'INE a amélioré **la qualité des données** recueillies et **consolidé le système de gestion des panels** (voir exposé suivant)
- Dans le **SI InserJeunes** pour isoler les sortants du système éducatif (= élèves non retrouvés l'année scolaire suivante)
- Permet de fiabiliser **le recensement des élèves, apprentis, ...** (cf. règlement européen)
- Les travaux des chercheurs (INE haché)
- ...

Quelles en sont les utilisations au SIES ?

- permet de consolider les appariements de données entre SI du supérieur et du scolaire
 - pour les statistiques d'effectifs et de diplômés
 - pour l'analyse des parcours, d'orientation dès l'inscription dans Parcoursup, et de réussite
- permet de caractériser les boursiers
- permet d'isoler les sortants de l'enseignement supérieur dans le nouveau SI InserSup
- participe à la simplification des démarches administratives des étudiants via l'API StatutEtudiant

Les prochaines étapes : la construction des trajectoires

Hier, pour rendre compte des trajectoires :

- Les **panels d'élèves et d'étudiants** de la DEPP et du SIES
 - **Mais** panel sur échantillon donc ne permet pas d'appréhender toutes les trajectoires à un niveau fin (diplôme, territoire)
- Des études ad hoc sur des **populations ciblées** (Sies)...
 - Parcours et réussite en licence, master, BUT, BTS sans étudier les populations qui changent de filière (ex : licence vers BTS...)

La prochaine étape : la construction des trajectoires

- Des indicateurs sur les « parcours » des scolaires :
 - Sur l'orientation à des moments clés du parcours (fin 3^{ème}, 2^{de}, ...)
 - Sur la probabilité qu'un élève (filière scolaire ou apprentissage) en 1^{ère} année de cursus obtienne son diplôme (taux d'accès CAP, BAC, ...)
 - **Mais** la méthodologie dans le scolaire ne repose pas sur « l'INE », utilisation de variables de « scolarité n-1 » du fichier de l'année n
 - Pour aller plus loin, nécessité de construire des cohortes de scolaires (sur INE).
- Travaux scolaire-supérieur -3/+3
- Dans le supérieur, construction de cohorte d'étudiants, à partir de l'INE, et de leurs parcours, y compris avec changement de filières

Une étape pas si simple : les difficultés

- Faire un constat « **consolidé** » des inscrits par année scolaire (champ Educ, Agri et apprentissage) :
 - traitement des doublons (2 INE attribués à un même élève de champ différent)
 - homonymes qui partagent un même INE
- Traitement des **ré immatriculations abusives** (élèves en reprise d'études)
 - En amont, améliorer la qualité de recherche des élèves ressemblants dans RNIE
 - Traitement des doublons inter-régimes Educ, agri, supérieur, apprentissage ...)
 - traitement a posteriori des ré immatriculations abusives
- Dans les « **sources** » **diplômes du scolaire**, l'INE pas toujours présent
- Dans le supérieur, utilisation de **tables de correspondances des identifiants**



Merci pour votre attention